

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 13 JUILLET 2026
À 19H00 À LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Véronique Bélanger, mairesse suppléante

Alexandre Morin, conseiller au siège no.2

France Ouellet, conseillère au siège no.4

Karine Charette-Chalifour, conseillère au siège no.5

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Alexandre Pelletier, maire

Frédéric Paré-Campeau, conseiller au siège no.1

Thibaud Dezutter, conseiller au siège no.6

Formant le quorum du conseil municipal.

La personne qui préside la séance soit, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit, Véronique Bélanger, ne votera pas sur les décisions, tel que le lui permet la loi.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau,
Directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GREFFE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 8 juin 2026

2. CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications, correspondances et rapports

3. FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 Présentation des comptes engagements des crédits

3.2 Adoption ---- financement

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Adoption de la politique de prêt et de location de salles, des espaces municipaux et d'équipements de loisirs.

4.2 Nomination des signataires pour l'entente dans le dossier E47

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Embauche d'un employé temporaire aux travaux publics/programme carrière été

6. URBANISMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

7.1 Reconnaissance du groupe Grand Prix Delageois

8. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pour consultation

1 GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-072

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour du 13 juillet 2026

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par Alexandre Morin.

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 JUIN 2026

Résolution 2026-073

Sur la proposition de la conseillère Karine Charette-Chalifour ;

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juin 2026, tel que rédigé.

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2 CORRESPONDANCES, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications

3 FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

3.1.1 Comptes à payer

Résolution 2026-074

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 13 juillet 2026 totalisent un montant de 190 484,83 \$ et 28 560,04 \$ pour les salaires ;

Sur la proposition de la conseillère Véronique Bélanger

(Il n'est pas possible pour la présidente de l'assemblée de proposer. Une correction sera adoptée dans le procès-verbal du 17 août 2026.)

Il est résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 13 juillet 2026, et ce, selon les échéances prescrites ;

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Comptes à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 juillet 2026, qui totalisent un montant de 229 598,39 \$.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÊT ET DE LOCATION DE SALLES, DES ESPACES MUNICIPAUX ET D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS.

Résolution 2026-075

CONSIDÉRANT QUE la ville tient à offrir des services municipaux de qualité supérieure, répondant aux attentes et aux besoins de la population en bonifiant son service à la clientèle.

CONSIDÉRANT QUE la ville désire adopter une Politique administrative en matière de réservation, d'utilisation et de location des salles et d'équipements et établir des modes de fonctionnement clairs et connus de tous ;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire faire connaître les critères d'admissibilité des locateurs prioritaires, les responsabilités du locataire, les conditions de location, les paramètres tarifaires et les directives pour la location de salles municipales ;

CONSIDÉRANT QUE, par cette politique, la ville vise à assurer d'une gestion saine et équitable de ses infrastructures et de ses équipements et ainsi offrir un service de qualité aux citoyens, organismes et divers autres usagers.

CONSIDÉRANT QUE les frais afférents à la location visent essentiellement à assurer la pérennité, l'entretien et l'utilisation optimale des bâtiments et équipements municipaux ;

Sur la proposition de la conseillère France Ouellet,

Il est résolu :

QUE la politique de location de salles et d'infrastructures soit adoptée par le conseil.

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 NOMINATION DES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DANS LE DOSSIER EMPIRE 47

Résolution 2026-076

CONSIDÉRANT QUE lors du conseil du 11 mai 2026, la résolution 2026-054 a été adoptée par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concernait la nomination des membres du conseil sur un comité de négociation dans le dossier Empire 47 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer les signataires responsables pour recommander l'entente au conseil ;

Sur la proposition de la conseillère France Ouellet,

Il est résolu :

QUE le conseil nomme, monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège no.2, madame Karine Charette-Chalifour, conseillère au siège no.5, et monsieur François Morneau, directeur général et greffier comme signataires reconnus par le conseil afin pour recommander l'entente dans le dossier Empire 47.

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 TRAVAUX PUBLICS

5.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ-CANADA EEC

Résolution 2026-077

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du Programme Emploi-été-Canada pour l'été 2026 pour huit semaines débutant le 15 juin jusqu'au 7 août inclusivement, à raison de 34,5 heures semaines pour un total de subventionné de 279 heures à 8,30 \$/heure, soit 2 198,52 \$

CONSIDÉRANT QUE madame Emma Vallières a postulé sur l'emploi ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher une personne supplémentaire pour la période estivale afin de combler les vacances des employés aux travaux publics et de pallier aux nombreuses tâches liées à la saison estivale ;

Sur la proposition du conseiller Alex Morin,

Il est résolu :

QUE le conseil municipal engage madame Emma Vallières comme employée saisonnière temporaire pour une durée de huit semaines à raison de 34,5 heures/semaine au taux horaire de 16,60 \$/heure pour un total de 4 581,60 \$;

QUE la différence de 2 290,80 \$ soit puisée à même le budget d'exploitation prévu à cette fin.

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7 LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

7.1 RECONNAISSANCE DU GROUPE GRAND PRIX DELAGEOIS

Résolution 2026-078

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens a déposé un le 5 juillet dernier au conseil de ville le projet Grand prix Delageois consistant en une course de boîtes à savon prévue le 26 septembre 2026 dans les rues de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix Delageois vise à susciter un évènement rassembleur par des activités complémentaires qui nécessite un financement ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe organisateur du Grand Prix Delageois n'est pas constitué en personne morale et ne peut donc pas recevoir directement des subventions institutionnelles et gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE pour les demandes de subventions institutionnelles et gouvernementales, le groupe Grand Prix Delageois doit s'associer avec la ville de Lac-Delage comme fiduciaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix Delageois qui se déroulera sur les propriétés de la ville doit être parrainé par la ville de Lac-Delage afin de bénéficier de l'assurance responsabilité municipale ;

Sur la proposition de la conseillère France Ouellet,

Il est résolu :

QUE la ville de Lac-Delage reconnaisse le groupe Grand Prix Delageois pour l'organisation de son évènement du 26 septembre 2026, composé de Jean-François Pelchat, Jean-Marc Drouin, Frédéric Paré-Campeau, André Drolet, Marie-Michèle Parent et Louis-Philippe Barrette ;

QUE la ville reconnaisse le droit au groupe d'aller chercher du financement, bien que toutes demandes de subventions institutionnelles et gouvernementales doivent être transigées au nom de la ville et perçues par la trésorière de la ville, Madame Mélissa Turmel ;

QUE le groupe devra fournir une reddition de compte à la suite de l'évènement, présentant l'ensemble des factures en échange des paiements par la ville afin de se conformer aux exigences des différents partenaires ;

QUE la ville de Lac-Delage s'engage à la collaboration de l'évènement par l'organisation sécuritaire des lieux et la gestion de la circulation.

La présidente, madame Véronique Bélanger, appelle au vote :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8 SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

9 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Sur la proposition de la conseillère France Ouellet

Il est résolu

QUE le conseil adresse une mention spéciale à nos organisateurs, de la fête de la Saint-Jean, employés de la ville et bénévoles, qui se sont impliqués avec cœur à la réussite de cet évènement.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2026-079

Sur la proposition de la conseillère Karine Charette-Chalifour, il est proposé de lever la présente assemblée à 19 : 56.

Madame Véronique Bélanger. Mairesse suppléante

Monsieur François Morneau, Directeur général et greffier